

NUMÉRO E-E76636

VALABLE JUSQU'AU 25/04/2024

ÉDITÉ LE 07/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Forme juridique : SARLU

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 499 781 193

Siret : 499 781 193 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0059230

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7200629104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7200629104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SOCIETE MAINTENANCE ENERGIE RENOUVELABLE

Sigle : SMER

275 ROUTE DE VARS
16160 LE GOND PONTOUVRE

Téléphone : 05 45 65 94 59

Fax : 05 45 65 94 59

Portable :

Site Internet :

E-mail : smerprecigoutb@gmail.com

Responsabilité légale :

SARRAUTE PATRICK GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2020
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	06/04/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOUR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.